

COMMUNICATION SUR LES PROGRÈS (COP)

Période couverte par votre communication sur les progrès (COP)

De : À :

1. DÉCLARATION DE SOUTIEN CONTINU DE LA PART DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL (DU PROPRIÉTAIRE OU DU PRÉSIDENT DANS LE CAS D'UNE PETITE ENTREPRISE)

Veuillez utiliser l'espace encadré ci-dessous pour inclure la déclaration de soutien continu signée par le dirigeant de votre société.

20/04/2017

À nos parties prenantes :

SQUAD s'engage depuis sa création dans une démarche de développement durable et renouvelle chaque année son adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies. Je suis heureux de confirmer que SQUAD réitère son soutien envers les Dix principes du Global Compact des Nations Unies dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Dans cette communication annuelle sur les progrès, nous décrivons les actions que nous mettons en œuvre pour améliorer constamment l'intégration du Global Compact et de ses principes à la stratégie, à la culture et aux opérations journalières de notre entreprise. Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

La Santé, la Sécurité des personnes, la Qualité, la protection de l'Environnement et la conformité aux exigences réglementaires sont des thèmes prioritaires pour Squad depuis sa création. Ces priorités sont mises en oeuvre dans une démarche plus globale «RSE» contribuant à notre politique Développement Durable. Notre responsabilité sociétale intègre les attentes de nos parties prenantes qu'elles soient contractuelles (clients, fournisseurs, salariés, actionnaires) ou non contractuelles (issues de la Société civile). Nos impacts jugés les plus significatifs nous orientent sur 7 engagements :

1. Assurer la santé, la sécurité et le bien-être au travail
2. Associer l'ensemble du personnel à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) et
3. Intégrer la RSE dans nos processus de décision
4. Développer la formation et l'employabilité des collaborateurs
5. Prévenir et réduire nos impacts environnementaux
6. Etre loyal dans la conduite des affaires
7. S'impliquer auprès de la Société civile et contribuer au développement local.

Pour 2017 nous définissons un plan d'améliorations prioritaires en 10 points :

1. Compléter et faire connaître notre politique RSE
2. Identifier les impacts liés à l'activité
3. Intégrer la RSE dans les processus de décision
4. Renforcer le dispositif d'amélioration continu des compétences de nos collaborateurs
5. Garantir la non-discrimination

6. Prévenir toutes formes de pollution et améliorer la gestion des déchets
7. Connaître les risques liés à son activité
8. Mettre en œuvre les moyens de prévention
9. Assurer la transparence des décisions prises dans la conduite des affaires et des activités menées
10. Signer le Pacte Mondial de l'ONU et les 8 conventions fondamentales de l'OIT.

La direction de Squad confie à son comité exécutif la conduite de ces engagements.

Bien sincèrement,
Eric Guillem,
CEO

2. DESCRIPTION DES ACTIONS

Travail

Veuillez utiliser l'espace encadré ci-dessous pour décrire les actions mises en œuvre par votre société dans le domaine du travail. Par exemple :

La politique de responsabilité sociale de Squad s'inscrit dans une volonté de progression et de conciliation entre efficacité économique et équité sociale.

Squad s'est engagé à favoriser l'égalité Hommes-Femmes notamment en participant à la Commission du Syntec Numérique « Femmes du Numérique ».

Squad dispose également d'un plan d'action sur la prévention et le traitement du stress au travail et a pour objectif de signer des accords collectifs sur ce sujet.

Nous nous engageons également en faveur d'une meilleure employabilité des jeunes diplômés.

Nous avons développé une politique d'embauche d'étudiants en alternance qui déboucheront sur des CDI.

Deux référents handicaps ont été nommés pour être interlocuteurs des personnes en situation de handicap au sein de la société. Les référents sont présents lors de la journée d'intégration des nouveaux arrivants pour se présenter et expliquer l'aide et l'écoute qu'ils peuvent apporter aux personnes qui les sollicitent notamment pour les sujets suivants :

- Aménagement de postes
- Démarches administratives liées à la reconnaissance du handicap
- Relais auprès de l'équipe de management pour aménager la mission et prendre en compte les contraintes liées au handicap de la personne.

Une communication de la direction générale a été faite à ce sujet et un dépliant regroupant les informations essentielles et les coordonnées ont été distribués.

Les référents ont dispensé une sensibilisation sur le handicap au travail aux responsables RH de chaque Agence et une note sur la communication autour du handicap leur a été distribuée.

Environnement

En tant que fournisseur de services informatiques, Squad a mis en place un programme d'actions pour limiter l'impact environnemental de ses activités.

Squad vise à devenir un fournisseur de services informatiques éco-responsable, capable de gérer la durabilité de ses activités et de répondre aux besoins de ses clients en offrant des solutions qui les aident à devenir plus durables.

Nous avons ainsi décidé de réduire la consommation énergétique de nos locaux et de nos déplacements professionnels en mettant en place une démarche participative d'éco-responsabilité auprès de nos consultants avec la diffusion d'un guide des éco-gestes et la mise en place d'une plateforme de covoiturage sur notre réseau social talkspirit, notamment pour les sites de province faisant face à des problématiques particulières liées aux déplacements.

Squad a ainsi développé l'utilisation des équipements de moyens de communication à distance pour limiter les déplacements professionnels, avec la mise en place de systèmes de visioconférence sur ses sites et incite à privilégier les modes de transport les moins polluants, notamment pour les voyages de courte durée ou les trajets réguliers chez les clients.

Nous intensifions la formation des consultants dans l'apprentissage des éco-gestes (sur les thématiques des déplacements, des impressions, de l'efficacité énergétique, du plastique et de l'eau) et une meilleure gestion des déchets avec le renforcement du tri sélectif dans les locaux.

Squad a mis en place le recyclage et la collecte de ses déchets d'équipements électriques et électroniques en souscrivant à l'offre de « e-dechet » la D3Easy Box. Une solution agréée par l'Etat pour une dépollution et une valorisation conforme à la réglementation

Pour le recyclage papier, nous avons souscrit à l'offre pour les entreprises proposée par La poste « recy'go ».

La direction s'est d'autre part engagée en faveur du développement durable en publiant une charte sur le réseau social de l'entreprise.

Droit de l'homme et Lutte contre la corruption

Veillez utiliser l'espace encadré ci-dessous pour décrire les **actions** mises en œuvre par votre société pour lutter contre la corruption. Par exemple :

Squad est une société fondée dès son origine sur des valeurs d'éthique et à l'origine d'un concept nommé « inform-éthique » qui valorise la transparence et l'équilibre dans les relations avec ces clients, ses collaborateurs et ses fournisseurs.

Dans ce cadre Squad a souhaité mettre en œuvre une politique d'achat responsable et prendre l'engagement à se conformer, et à exiger de ses sous-traitants/fournisseurs ou de toute personne sous son contrôle, de se soumettre aux règles nationales, européennes et internationales relatives aux normes éthiques et aux comportements responsables, comprenant notamment, celles traitant des droits de l'homme, de la protection de l'environnement, du développement durable et de la corruption.

Ces règles comprennent de manière non limitative, les principes, dispositions et engagements contenus dans les textes énumérés ci-dessous et toute législation nationale mettant en œuvre lesdits textes :

- la Convention OCDE sur la Corruption
- la Convention sur les Droits de l'Enfant adoptée par l'Assemblée Générale de l'ONU, résolution N° 44/25 du 20/11/1989 ;
- les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (notamment sur le travail forcé, la discrimination)
- la Directive 2002/96/CE sur les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ; la Directive 2002/95/CE sur la Réduction des Substances Dangereuses.

Les fournisseurs de Squad devront définir et mettre en œuvre les moyens effectifs et appropriés afin d'assurer le respect de ces règles.

Sur demande de Squad, le fournisseur devra l'informer des mesures adoptées pour assurer le respect de ces règles et en démontrer l'application.

En cas de non-respect de ces règles par le fournisseur, Squad se réservera le droit de résilier, de plein droit, le Contrat et/ou la Commande conclue(e).

